

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21.01.20

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 8

Nombre de procurations : 2

Votants : 10

PRESENTS : Christian ROUX, Fabienne CROZE, Esméralda PLANA, Marie-Christine VIOLA, Max BERNARD, Yvan BIOUD, Richard HAUTON, Christian MATTONE

ABSENTS : Colette GIROUD pouvoir à Marie-Christine VIOLA, Patrice LETOURMY pouvoir à Max BERNARD, Josette ROVEDA, Dominique MOLINARI, Marc SCHMITT

Secrétaire de séance : Fabienne CROZE

## **ORDRE DU JOUR :**

- Nomination du Secrétaire de séance
- Approbation compte-rendu du 17 décembre 2019
- Agenda
- Point Communauté de Communes du Trièves
- Règlementation des conditions d'implantation des compteurs de type « Linky »
- Subvention exceptionnelle en faveur de la commune du Teuil à l'occasion du séisme
  
- Commissions communales :

### Ecole/Jeunesse/Culture

- Ecole
- Périscolaire « A Dos d'Ane »
- Cantine

### Finances/Budget/Personnel

- Départ à la retraite de Régine VALENTIN
- Recrutement remplacement départ en retraite de Lila FABRE
- Compte de résultat et BP

### Travaux / Urbanisme

- Point sur les travaux divers : étude de requalification du village et des hameaux, DECI, 2<sup>ème</sup> tranche curage lagunage, assainissement des Jaillels et de La Morte
- Point sur les autorisations d'urbanisme

### Vie Locale/Commerce/Communication

- Bulletin municipal

### Environnement/Embellissement

### Questions diverses

- Point PLU – recours gracieux

#### 1. Nomination du secrétaire de séance

Fabienne CROZE est nommée secrétaire de séance.

#### **Vote pour à l'unanimité**

#### 2. Approbation compte-rendu du 17 décembre 2019

Le compte-rendu n'ayant pas été distribué, il sera validé au prochain Conseil Municipal.

### 3. Agenda

- Jeudi 23 janvier à 10h30 en Mairie de Sinard : réunion de présentation de la 1<sup>ère</sup> phase de l'étude du schéma directeur DECI
- Lundi 27 janvier à 18h00 à Saint-Martin de Clelles : Conseil Communautaire
- Lundi 27 janvier à 20h00 en Mairie de Sinard : Commission Finances/Budget
- Mercredi 29 janvier à 17h00 salle Eloi Ville à Saint-Martin de Clelles : Réunion sentiers PDIPR du Trièves
- Mercredi 29 janvier à 17h30 en Mairie de Sinard : Réunion d'information SDH
- Jeudi 6 février à 18h30 à Mens : Conférence Territoriale
- Mardi 11 février à 20h00 : Réunion Adjointes
- Mardi 18 février à 20h00 : Conseil Municipal
- Jeudi 20 février à 9h30 en Mairie de Sinard : réunion de la Commission de contrôle des listes électorales
- Vendredi 21 février à 9h30 : Comité de Pilotage – Esquisse « Requalification des espaces publics de Sinard et de ses hameaux » : réunion reportée à une date ultérieure

### 4. Point Communauté de Communes du Trièves

- ↳ Vœux du Président à l'ensemble des agents au Centre socioculturel « Mixages » à Mens.
- ↳ Commission finances : malgré un contexte de début de mandat avec des arbitrages complexes à gérer, la mandature a permis de rééquilibrer le budget tout en investissant. Trésorerie saine.
- ↳ Prochain Conseil Communautaire le 27 janvier à 18h00 : DOB (Débat d'Orientation Budgétaire)

### 5. Commissions communales :

#### Ecole/Jeunesse/Culture

- Ecole :
  - ↳ Point avec le Directeur sur les dossiers PAI.
  - ↳ Service minimum d'accueil en cas de grève : proposition d'une rencontre avec les délégués de parents d'élèves.
  - ↳ Achat de jeux pour les classes à Noël.

#### Finances/Budget/Personnel

- Personnel :
  - ↳ Départ en retraite de Régine VALENTIN : pendant quelques jours afin d'assurer leur nouveau poste, Charlène VIALARON travaillera en binôme avec Amandine CONTOZ, et Amandine CONTOZ avec Régine VALENTIN.
  - ↳ Point sur le recrutement en cours au poste de Secrétaire-comptable : 3 candidatures ont été sélectionnées et convoquées à un premier entretien : lundi 27 janvier 2020.
- Budget :
  - ↳ Résultat comptable en section de fonctionnement excédentaire d'environ 80 000 €.
  - ↳ Vote des budgets : mardi 3 mars à 18h00.
  - ↳ Prévision investissements budgétaires 2020 : assainissement de La Morte/Les Jaillets, 2<sup>ème</sup> tranche du curage du lagunage.
    - ↳ Budget fonctionnement : véhicule service technique à changer, équipements du tracteur, réfection des salles de classe de Sylvie BARBE et Jean-Luc PHANATZIS, création d'un local archives, étude sur la requalification du village et des hameaux, adressage, ADAP...
    - ↳ Requalification du village et des hameaux : la réunion prévue le 21 février 2020 est reportée à une date ultérieure car certaines positions doivent être prises par le Conseil Municipal pour pouvoir avancer davantage sur certains points précis du projet :
      - Entrée du village nord
      - Aire de retournement des Fauries
      - Chemin piétonnier Ecole/Salle polyvalente
      - Chemin piétonnier Les Dourches/l'église
      - Marquages des entrées centre bourg et hameaux
      - Aménagement du terrain de sport
      - Place de la Mairie

## 5. Règlementation des conditions d'implantation des compteurs de type « LINKY »

Dans le cadre du déploiement des compteurs électriques communicants sur la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que l'opérateur en charge de la pose des compteurs « LINKY » doit garantir aux usagers la liberté d'exercer leur choix à titre individuel et sans pression pour :

- Refuser ou accepter l'accès à leur logement ou propriété,
- Refuser ou accepter que les données collectées par le compteur soient transmises à des tiers partenaires commerciaux de l'opérateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité des présents cette proposition de garantir aux usagers de :

- Refuser ou accepter l'accès à leur logement ou propriété,
- Refuser ou accepter que les données collectées par le compteur soient transmises à des tiers partenaires commerciaux de l'opérateur.

## 6. Subvention exceptionnelle en faveur de la commune du Teil à l'occasion du séisme

Le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil en Ardèche.

La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. A ce jour, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville.

Le Maire de Teil a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France.

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à la commune du Teil.

Cette subvention pourrait être de 1 000 €.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la commune souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur de la commune de Teil,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la commune de Teil.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

**Vote : 8 voix pour, 2 abstentions.**

## 7. Commissions communales :

### Vie Locale/Commerce/Communication

- Bulletin municipal : prochain bulletin à distribuer le 19 février 2020.

### Environnement/Embellissement

- Nous sommes dans l'attente de l'intervention de l'électricien pour l'extinction des lumières de Noël.

## 8. Questions diverses

### ➤ Point PLU – recours gracieux

Une rencontre imprévue avec une vingtaine de requérants du recours gracieux à l'encontre du PLU a eu lieu en Mairie le mercredi 8 janvier 2020.

Prise de contact avec Monsieur Yannick ROBERT de RTM pour affiner la définition de la zone G1\* plusieurs hypothèses en cours de réflexion avec les services de la DDT de l'Isère et RTM :

- Hypothèse 1 : il s'agirait de faire un règlement sur la zone G1\* pour maintenir la zone urbanisée, pouvoir la réhabiliter, gestion des eaux de pluie, des eaux usées, des eaux de ruissellement...
- Hypothèse 2 : étude avec mise à jour des mesures et de la qualification des risques au niveau du zonage déjà existant.
- Hypothèse 3 : RTM préconise à terme la mise en place d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) au niveau du village.

Un courrier a été adressé à l'avocat des requérants pour l'informer de cette rencontre, du non retrait de la délibération d'approbation du PLU ce qui fait courir le délai de recours de deux mois jusqu'au 14 mars 2020. Il a également été informé d'une suspicion d'enregistrement durant la réunion.

Un rendez-vous est organisé avec le Service Aménagement, le Service Risques de la DDT de l'Isère et RTM : jeudi 30 janvier 2020.

Le Maire est là pour soutenir la démarche des habitants.

Le PLU est un outil indispensable à la gestion urbanistique de la commune.

Depuis la mise en place de la carte des aléas en 2005, la densification de l'habitat devait être évitée dans la zone G1\* alors que depuis cette date plusieurs constructions ont été réalisées.

La notion de risques est bien présente sur la commune.

La mise en place d'un PPR pourrait peut-être permettre d'obtenir des fonds pour travaux.

=====

*La séance est levée à 22h45*